RAPPORT FINANCIER 2019

asetis


asetis

ASSOCIATION ASETIS

121 chemin Casabona
97410 Saint Pierre
Siret : 408 888 469 00033
NAF : 9499Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2019

MITAINE – AFYM
383 Avenue Bourbon 97440 Saint André
SIRET: 539 758 144 00031
06 92 74 49 86 / 02 62 30 76 18
pm@afym.eu/www.afym.eu
Expert comptable,
inscrit au Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Réunion Commissaire aux comptes inscrit à la CRCC de la Réunion

Aux Membres de l'Assemblée Générale
de l'Association ASETIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASETIS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ASETIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Autres informations, rubrique Commodat » de l'annexe des comptes annuels concernant la mise à disposition gratuite par la mairie de saint Pierre des locaux actuels de l'association ASETIS.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne le principe de séparation des exercices appliquées aux subventions perçues ainsi que sur le choix des clés de répartition retenues pour l'affectation des charges communes aux deux activités de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint André, le 15 juin 2020



Pierrick MITAINE
Expert comptable,
Commissaire aux comptes

ASETIS

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement	6 000	6 000				
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	4 394	4 127	268	0,02	430	0,03
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions	72 066	8 904	63 162	3,61	66 044	3,87
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	313 585	146 080	167 504	9,58	83 740	4,91
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours					32 600	1,91
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles					17 117	1,00
IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	14 999		14 999	0,86	14 999	0,88
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 469		5 469	0,31	4 694	0,27
TOTAL (I)	***416 512***	***165 111***	***251 401***	14,38	***219 625***	12,86
Comptes de liaison (1)						
TOTAL (II)						
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Budgets annexes						
CREANCES (2) :						
Avances & acomptes versés sur commandes	1 780		1 780	0,10	19 686	1,15
Créances usagers et comptes rattachés (3)	3 767		3 767	0,22	2 100	0,12
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	530		530	0,03	320	0,02
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	50 650		50 650	2,90	26 620	1,56

ASETIS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 — Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	1 434 887		1 434 887	82,07	1 438 541	84,26
Charges constatées d'avance	5 250		5 250	0,30	281	0,02
TOTAL (III)	**1 496 865**		**1 496 865**	85,62	**1 487 549**	87,14
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	***1 913 377***	***165 111***	***1 748 266***	100,00	***1 707 174***	100,00

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.
(2) Dont à moins d'un an :
Dont à plus d'un an :
(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.

ASETIS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS PROPRES:				
Fonds associatifs sans droit de reprise	39 500	2,26	39 500	2,31
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Legs et donation				
Subvention d'investissement sur biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation				
RESERVES:				
Excédents affectés à l'investissement	692 239	39,60	552 239	32,35
Réserves de compensation	141 246	8,08	121 246	7,10
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	42 218	2,41	32 200	1,89
Autres réserves				
REPORT A NOUVEAU:				
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	342 027	19,56	332 681	19,49
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-22 965	-1,30	-18 042	-1,05
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Dépenses non opposables aux tiers financeurs				
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	114 187	6,53	174 441	10,22
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	58 813	3,36	66 793	3,91
PROVISIONS REGLEMENTEES:				
Couverture du besoin en fonds de roulement				
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	62 367	3,57	70 399	4,12
Réserves des plus-values nettes d'actif				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL(I)	***1 469 631***	84,06	***1 371 457***	80,33
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL(III)				
Fonds dédiés				
. Sur subventions de fonctionnement	146 349	8,37	193 509	11,34
. Sur autres ressources				
DETTES (3) :				
Emprunts et dettes assimilées (2) (3)	3 449	0,20	2 946	0,17
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	15 898	0,91	70 004	4,10
Dettes fiscales et sociales	112 938	6,46	68 671	4,02
Autres (5)			587	0,03
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***278 634***	15,94	***335 717***	19,67
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**1 748 266**	100,00	***1 707 174***	100,00

ASETIS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

(1) Dont compte 1201 :	
et compte 1291 :	
: résultats sous contrôle de tiers financeurs.	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.	
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.	
(4) Dont à moins d'un an :	
Dont à plus d'un an :	
(5) Dont fonds des majeurs protégés :	

ASETIS page 5

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	21 648		21 648	100,00	20 480	100,00	1 168	5,70
Montants nets produits d'expl.	***21 648***		***21 648***	100,00	***20 480***	100,00	***1 168***	5,70
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Dotations et produits de tarification			781 620	N/S	755 669	N/S	25 951	3,43
Subventions d'exploitation			383 197	N/S	230 587	N/S	152 610	66,18
Dons								
Cotisations								
Legs et donation								
Produits liés à des financements réglementaires								
Autres produits			3 040	14,04	1 169	5,71	1 871	160,05
Reprise de provisions								
Transfert de charges			12 283	56,74	36 980	180,57	-24 697	-66,77
Sous-total des autres produits d'exploitation			***1 180 140***	N/S	***1 024 405***	N/S	***155 735***	15,20
Total des produits d'exploitation (I)			***1 201 788***	N/S	***1 044 885***	N/S	***156 903***	15,02
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			2 388	11,03			2 388	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			***2 388***	11,03			***2 388***	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion					771	3,76	-771	-100,00
Sur opérations en capital			24 762	114,38			24 762	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges			8 032	37,10	8 012	39,12	20	0,25
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			206 319	953,06	77 059	376,26	129 260	167,74
Total des produits exceptionnels (IV)			***239 114***	N/S	***85 842***	419,15	***153 272***	178,55
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***1 443 290***	N/S	***1 130 727***	N/S	***312 563***	27,64
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			***1 443 290***	N/S	***1 130 727***	N/S	***312 563***	27,64
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises et de matières premières								
Variation de stock marchandises et matières premières								
Autres achats non stockés			75 360	348,12	71 185	347,58	4 175	5,87
Services extérieurs			183 507	847,69	171 098	835,44	12 409	7,25
Autres services extérieurs			69 177	319,55	57 782	282,14	11 395	19,72
Impôts, taxes et versements assimilés			13 350	61,67	13 430	65,58	-80	-0,59
Salaires et traitements			593 894	N/S	504 901	N/S	88 993	17,63
Charges sociales			181 270	837,35	101 414	495,19	79 856	78,74

ASETIS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Autres charges de personnel	3 380	15,61	1 909	9,32	1 471	77,06
Subventions accordées par l'association						
Dotations aux amortissements	44 981	207,78	33 169	161,96	11 812	35,61
Dotations aux provisions						
Autres charges	189	0,87	12	0,06	177	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	***1 165 108***	N/S	***954 900***	N/S	***210 208***	
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	54	0,25	1 386	6,77	-1 332	-96,09
Sur opérations en capital	1 000	4,62			1 000	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	162 941	752,68			162 941	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	***163 995***	757,55	***1 386***	6,77	***162 609***	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***1 329 102***	N/S	***956 286***	N/S	***372 816***	38,99
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***114 187***	527,47	***174 441***	851,76	***-60 254***	-34,53
TOTAL GENERAL	***1 443 290***	N/S	***1 130 727***	N/S	***312 563***	27,64

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ASETIS 121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

ASETIS

Annexes Associations 2020

ASETIS 121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

Annexes Associations 2020

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 748 265,53 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 114 187,48 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/07/2020 par le dirigeant.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – COVID-19

L'association a mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :
- recours à l'activité partielle pour une partie du personnel.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise à la date de l'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Pour la gestion de l'établissement médico-social, les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux recommandations de l'avis du CNC 2007-05 du 4 mai 2007.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

ASETIS 121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables

ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

ASETIS 121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

Annexes Associations 2020 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 673		279	10 394
Immobilisations corporelles	344 461	126 699	85 510	385 650
Immobilisations financières	19 693	775		20 468
TOTAL	**374 827**	**127 474**	**85 789**	**416 512**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement	6 000			6 000
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**	4 243	163	279	4 127
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	6 021	2 883		8 904
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	29 854	8 716	1 000	37 570
Matériel de transport	49 136	12 994	620	61 510
Matériel de bureau et informatique	59 948	20 225	33 173	47 000
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	144 959	44 818	34 793	154 985
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**155 202**	**44 981**	**35 072**	**165 111**

ASETIS 121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	5 240		
TOTAL	**5 240**		

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	3 767
Subventions/financements	50 650
Autres produits à recevoir	
TOTAL	54 417

ASETIS 121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

Annexes Associations 2020 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise	2 500			2 500
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)	37 000			37 000
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	705 685	170 018		875 702
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	**745 185**	**170 018**		**915 202**
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	66 793	3 782	11 762	58 813
Provisions réglementées	70 399	-8 032		62 367
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	**137 193**	**-4 251**	**11 762**	**121 179**
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	**882 377**	**165 767**	**11 762**	**1 036 382**

ASETIS 121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. engag. à réaliser sur subv. attribuées	Diminutions fonds dédiés util. Au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au-2ans
Subvention complémentaire 2013	26 125			26 125	
Subvention ARS 2017 Autonomie en santé	34 927	102 941	90 000	47 868	
Subvention ARS 2017 Bus prévention sexualité	53 207		40 850	12 356	
Subvention ARS 2017 Réduction des grossesses	75 000		75 000		
Subvention VIH Healthcare	4 250	10 000	4 250	10 000	
Subventikno ARS 2019 Papillomavirus		50 000		50 000	
TOTAL	**193 509**	**162 941**	**210 100**	**146 349**	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	3 449	3 449		
Fournisseurs	15 898	15 898		
Dettes fiscales et sociales	112 938	112 938		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**132 285**	**132 285**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	6 836
Dettes fiscales et sociales	90 131
Autres dettes	
TOTAL	**96 967**

ASETIS 121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

Annexes Associations 2020 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Information sectorielle

Information sectorielle donnée quand l'association établit des comptes distincts pour ses différents secteurs d'activité.

Le plan comptable associatif n'a pas porté atteinte au principe d'unicité du résultat qui peut toutefois être scindé en, d'une part, résultat définitivement acquis, correspondant à la gestion libre et, d'autre part, résultat sous contrôle de tiers financeurs, correspondant à la gestion conventionnée.

Cette information, qui ne peut pas être donnée dans les comptes présentés avant répartition du résultat comptable, est à fournir dans l'annexe.

L'établissement de comptes distincts par secteur d'activité peut résulter d'obligations légales ou réglementaires ou être fait simplement pour l'analyse de gestion interne. Le niveau de détails est à apprécier par l'association dans le respect du principe d'image fidèle et d'importance significative.

	Déficit	Excédent
Parts du résultat sur gestion libre		28 791
Parts du résultat sur gestion conventionnée		
(à détailler par activité et par établissement le cas échéant)		85 396
Activité 1		
Activité 2		
Activité 3		
Résultat comptable		

Passage du résultat comptable au résultat administratif

	Différence de traitement
Résultat comptable	114 187
PROVISION POUR CONGES PAYES ACT	12 473
Résultat administratif	**126 660**

ASETIS 121 chemin Casabona 97410 SAINT-PIERRE

Annexes Associations 2020 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Non cadres	18	
TOTAL	**21**	**0**

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6646 E.

Autres informations

L'association n'exerce aucune activité susceptible d'être soumise aux impôts commerciaux.

Commodat

Les locaux du 121 chemin Casabona 97410 Saint-Pierre sont mis gratuitement à disposition par la mairie de Saint-Pierre.

Ils sont constitués d'une villa de 237 m² sur un terrain de 1024 m².

ASSOCIATION ASETIS

121 chemin Casabona
97410 Saint Pierre
Siret : 408 888 469 00033
NAF : 9499Z

Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2019

MITAINE – AFYM
383 Avenue Bourbon 97440 Saint André SIRET
: 539 758 144 00031
06 92 74 49 86 / 02 62 30 76 18 pm@afym.eu/www.afym.eu
Expert comptable,
inscrit au Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Réunion
Commissaire aux comptes inscrit à la CRCC de la Réunion

Afym
Pierrick Mitaine
CABINET
D'EXPERTISE COMPTABLE &
DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
ENGAGÉ
Conseils - Stratégie - Financement
Start up - Transmission
Comités Sociales et Economiques - Associations
Réunion - Paris - Maurice

Aux Membres de l'Assemblée Générale
de l'Association ASETIS,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisées ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Saint André, le 15 juin 2020



Pierrick MITAINE
Expert comptable,
Commissaire aux comptes

RAPPORT DE GESTION

De l'exercice clos le 31/12/2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Association durant l'exercice clos le 31/12/2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION :

Le résultat d'exploitation s'établit à **36 680** Euros, contre **89 985** Euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation ressortent à **1 201 787** Euros au 31/12/2019, contre **1 044 885** Euros pour l'exercice précédent.

- ***Les subventions d'exploitation :*** **383 197** Euros, dont notamment :
 - 212 941 Euros de l'ARS
 - 34 200 Euros de la CGSS
 - 13 785 Euros des communes du Sud,
 - 9 000 Euros du Conseil Général
 - 10 000 Euros de la CIVIS.
- ***Les dotations et produits de tarifications :*** **781 620** Euros pour la gestion des Appartements de Coordination Thérapeutique.

- ***Production vendue de services :*** **15 211** Euros provenant de la participation forfaitaire des usagers aux frais de logement.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **1 165 107** Euros pour l'exercice, contre **954 900** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **328 044** Euros au 31/12/2019 contre **300 064** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **13 349** Euros au 31/12/2019 contre **13 430** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **593 893** Euros au 31/12/2019 contre **504 901** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **184 649** Euros au 31/12/2019 et **103 322** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **44 980** Euros au 31/12/2019 contre **33 168** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **2 388** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **31 741** Euros au 31/12/2019, contre **7 396** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un excédent de **114 187** Euros contre un excédent de **174 440** Euros au titre du précédent exercice.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **416 512** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **165 111** Euros, soit un montant net de **251 401** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **219 624** Euros.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **1 491 614** Euros, contre **1 487 267** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **1 469 631** Euros, contre **1 371 457** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les dettes ressortent à **132 285** Euros contre **142 208** Euros l'année précédente.

RESULTATS ET AFFECTATION :

L'exercice clos le **31/12/2019** fait ressortir **un EXCEDENT** de **114 187** Euros :

- Excédent de la gestion libre : **28 791 Euros**
- Excédent sous contrôle des tiers financeurs : **85 396 Euros**

Nous vous proposons d'affecter l'excédent de la gestion libre au report à nouveau pour un montant de **28 791** Euros.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans le cadre du dispositif **d'Appartement de Coordination Thérapeutique** reconnu établissement médico-social, ASETIS Fera l'objet d'une évaluation externe en 2020.

En 2020-2021, dans le cadre du **projet national pour l'autonomie en santé** d'une durée de 5 ans, ASETIS devra rendre un rapport d'évaluation national déterminant la pertinence et l'efficience du projet sur le territoire.

Enfin, ASETIS a été retenu par l'ARS pour une durée de 18 mois pour un projet expérimental afin de promouvoir la **vaccination contre le papillomavirus** en partenariat avec le CHU Sud Réunion.

« Seul on va vite, ensemble on va plus loin »

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre président, pour l'exercice écoulé.

Nous remercions les membres du Conseil d'administration, l'ensemble du personnel et les personnes accueillies qui ont contribué à ce résultat.

Fait à SAINT-PIERRE
Le 15/06/2020

asetis

+262 (0) 262 25 80 81

@associationasetis

associationasetis

121 chemin casabona
97410 Saint-Pierre

accueil@asetis.re